

Direction des Affaires Scolaires

2023 DASCO 73 - Dénomination de l'école Raphaël Esrail

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les articles L. 2121-30 du Code Général des Collectivités territoriales et L. 212-4 du Code de l'éducation confèrent à la Ville de Paris le pouvoir de création et d'implantation des écoles, ainsi que la charge qui en découle.

Au regard de ces dispositions, et par extension, la dénomination des écoles relève de la compétence de la Ville de Paris.

La Maire de Paris a souhaité rendre hommage à Raphaël Esrail, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale et survivant de la Shoah, qui nous a quittés le 22 janvier 2022 ;

Très tôt, cet homme de combat est confronté, au sein des Éclaireurs Israélites de France, à la montée du nazisme et de l'antisémitisme. Recruté par la Résistance juive en 1943, il participe à la confection de faux papiers, mais est arrêté en janvier 1944, torturé, transféré à Drancy et finalement déporté à Auschwitz. Il y survit onze mois, avant de subir l'évacuation organisée par les SS dans une marche de la mort. Interné à Dachau avant d'être transféré au camp d'Ampfing-Waldlager, il est libéré par les Américains au début du mois de mai 1945, et rentre en France. Il retourne alors à Lyon, où il retrouve sa famille, sans pouvoir parler des épreuves qu'il a subies.

À la fin des années 1980, il se consacre à un intense travail de mémoire. Il nous a ainsi laissé un témoignage essentiel sur la Résistance juive et sur la déportation. Sa volonté dès lors inlassable de témoigner, tout particulièrement au sein d'établissements scolaires, traduisait sa détermination indéfectible à transmettre la mémoire de la Shoah aux jeunes générations.

Militant exceptionnel, il était notamment investi au sein de l'Union des Déportés d'Auschwitz, association dont il fut le président, ainsi qu'auprès des institutions œuvrant au travail de mémoire de la Shoah.

Commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de chevalier du mérite de la République fédérale d'Allemagne et de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, cette immense personnalité a participé par son action et son engagement à la défense des valeurs de paix, de liberté, d'égalité et de fraternité, valeurs de Paris et de la République.

Aussi, conformément au vœu émis par le Conseil de Paris de février 2022 prévoyant qu'un lieu parisien soit nommé en mémoire de Raphaël Esrail, il est donc proposé d'attribuer son nom à l'école polyvalente publique située 4 rue du Fauconnier (4^e).

Le choix de cette dénomination a fait l'objet d'échanges avec la communauté éducative et a été présenté au conseil d'école.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DASCO 73 - Dénomination de l'école Raphaël Esrail

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination de Raphaël Esrail à l'école polyvalente publique située 4 rue du Fauconnier (4^e) ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission et par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : L'école polyvalente publique située 4 rue du Fauconnier (4^e) est dénommée « Raphaël Esrail – Ecole polyvalente 4 rue du Fauconnier ».